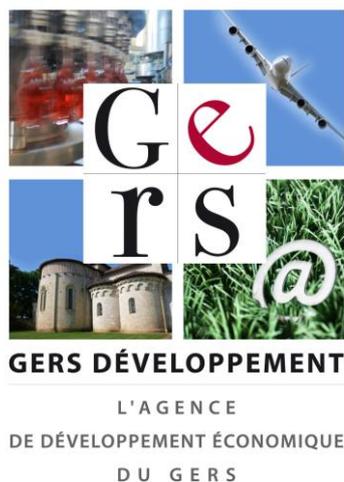


**ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION**



PROPOSITIONS DU GERS

AOUT 2016

V4

Table des matières

1	PRÉAMBULE	3
2	LE CONTEXTE	4
2.1	Démographie	4
2.1.1	Une faible densité de population	4
2.1.2	Une population fortement vieillissante	4
2.2	Caractéristiques sociales	5
2.3	L'emploi	5
2.4	Dynamiques commerciales	7
2.5	Structure du territoire	7
2.5.1	Les pôles de service	7
2.5.2	Les infrastructures de communication	7
2.6	L'activité économique	8
2.6.1	Les secteurs d'activités clefs	8
2.6.2	Les infrastructures d'accueil économiques	8
3	LES PROPOSITIONS DU GERS	11
4	liens avec les autres domaines d'interventions	19

1 PRÉAMBULE

Dans un contexte de renforcement des compétences économiques des Régions, avec des actions portant sur les aides économiques aux collectivités et aux entreprises, Gers Développement souhaite favoriser l'élaboration des propositions du Gers en vue du SRDEII, le Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'internationalisation.

Pour ce faire, un travail partenarial a été mis en place avec :

- Deux tables rondes réunissant les intercommunalités et les chambres consulaires du Gers,
- Une série d'entretiens particuliers avec chacun des partenaires de la démarche.

Le présent document fait la synthèse des échanges engagés et des propositions retenues, avec dans un premier temps une présentation du territoire concerné, de ses forces et ses faiblesses.

Sous l'égide de Gers Développement et avec le soutien de la CCI du GERS, ont participé à l'élaboration de ce document les structures suivantes :

- Conseil Départemental du Gers
- L' Association des Maires du Gers
- Grand Auch Agglomération
- CC Bas Armagnac
- CC Armagnac Adour
- CC Grand Armagnac
- CC Bastides et Vallons du Gers
- CC d'Artagnan Fezensac
- CC Ténérèze
- CC Coeur d'Astarac en Gascogne
- CC Astarac Arros en Gascogne
- CC Val de Gers
- CC Hautes Vallées
- CC Coeur de Gascogne
- CC Lomagne Gersoise
- CC Bastides de Lomagne
- CC Coteaux Arrats Gimone
- CC Savès
- CC Gascogne Toulousaine
- Chambre des Métiers et d'Artisanat du Gers
- Chambre d'Agriculture du Gers

2 LE CONTEXTE

2.1 Démographie

2.1.1 *Une faible densité de population*

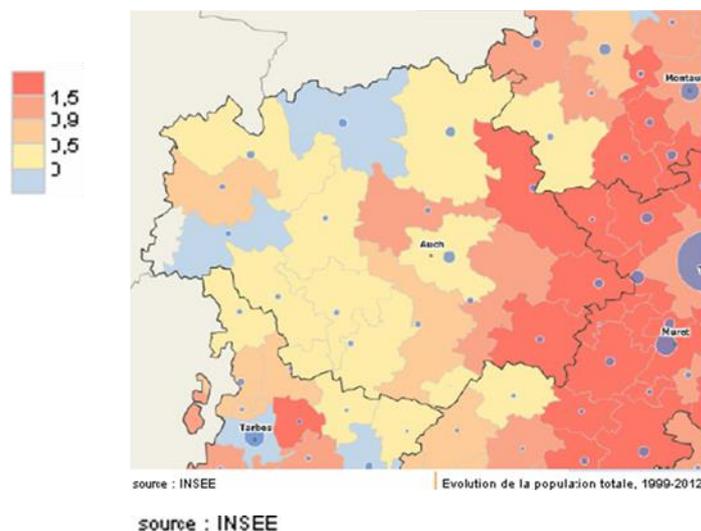
C'est l'un des départements les plus vastes de la région Occitanie (Ex LRMP), mais aussi un des moins peuplés (190 000 habitants en 2012). D'où une densité plus faible (30 hab/km² contre 206 en Haute-Garonne, et 78 en moyenne régionale).

Il connaît une évolution annuelle (entre 2007 et 2012) à 0,6%, inférieure à celle de la région (0,9%) mais au-dessus de la moyenne nationale (0,5%).

Le solde positif des migrations explique à lui seul cette augmentation.

Cependant, les **dynamiques sont contrastées** d'Est en Ouest:

- A l'Est, les zones limitrophes à la Haute Garonne voient leur population augmenter rapidement, grâce à l'activité de Toulouse et un prix de l'immobilier attractifs. Notamment dans les communes de l'Isle-Jourdain (8 000 habitants, +2,6% par an), Pujaudran, Léguevin et le long de la RN 124.
- Au centre, l'aire urbaine d'Auch, pôle départemental important, regroupe 40 000 habitants (20% de la pop), avec une croissance modérée mais continue de 0,7% entre 2007 et 2012.
- Par contre, les parties Ouest et Sud, sont en stagnation ou en repli démographique. Il s'agit de la partie la plus rurale du Gers, à propos de laquelle on parlera d'*hyper-ruralité*.



2.1.2 *Une population fortement vieillissante*

La population Gersoise se situe au-dessus de la moyenne régionale en ce qui concerne la proportion de personnes de plus de 60 ans (31%).

Les disparités citées plus haut sont également valables concernant l'âge moyen de la population. Le contraste se fait donc de la même façon : Est/Ouest :

- Population très jeune autour de l'Isle Jourdain (25% moins de 20ans) et autour de Auch
- La moitié Ouest a entre 32 et 35% de personnes âgées de 60 ans et plus.



Répartition de la population de moins de 25 ans



Répartition de la population de plus de 60 ans

2.2 Caractéristiques sociales

Seulement 7,4% de la population en 2006 disposait d'un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat, contre 15,4% en Haute-Garonne et 10,1% en moyenne nationale. Toutefois, le taux de la population sans diplôme a diminué de 3 points entre 2007 et 2012.

Cette situation se cristallise par des difficultés à recruter du personnel qualifié dans certaines filières, notamment les plus récentes à s'installer dans le Gers.

Du fait de la structure des activités, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont sous-représentées par rapport au reste du pays, alors qu'à l'inverse les agriculteurs sont surreprésentés avec près de 10% des actifs.

Revenu salarial annuel moyen s'établit à un niveau de 15 600€ (+19 000€ en Haute-Garonne), notamment du fait de la part importante des plus de 60 ans, le peu d'emplois qualifiés et le départ des jeunes actifs.

La part des pensions, retraites et rentes y représente 31.5% des revenus (29.6% en LRMP)

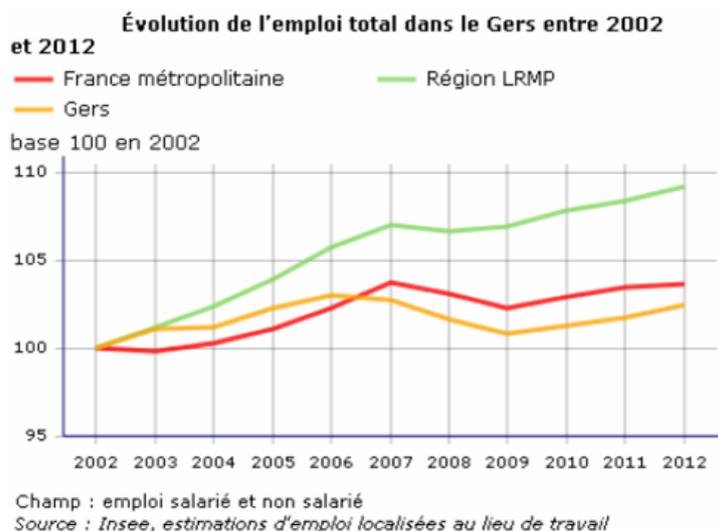
La part des ménages imposés au titre de l'impôt sur le revenu en 2006 est autour de 54% (contre plus de 63% en Haute-Garonne, dans la moyenne régionale).

	Cadres, prof intell. sup	Prof intermédiair es	Employés	Artisans, commerçan ts, chefs d'ent	Ouvriers	Agriculteurs
Gers	9,1 %	21,0 %	28,2 %	7,8 %	23,7 %	9,8 %
France	14,2 %	23,7 %	29,3 %	5,5 %	24,4 %	1,9 %

2.3 L'emploi

Entre 2007 et 2012, l'augmentation des effectifs dans le tertiaire (+ 5 %, essentiellement dans les services non marchands) compense la baisse d'emplois dans l'agriculture (- 9%), dans la construction (-8 %) ainsi que dans l'industrie (- 1%).

Ainsi en 2012 on totalisait : 75 200 actifs totaux ayant un emploi, dont 13 200 actifs travaillant hors département (17% des actifs résidants)



D'après les données plus récentes ne concernant que l'emploi salarié datant de 2015, on estime une baisse de l'emploi salarié de 0.9% dans le Gers, contre des hausses de 0.6% en LRMP et 0.1% en métropole.

Le dynamisme du secteur aéronautique permet de ralentir ce mouvement de baisse, de même que l'emploi salarié non-marchand qui ont enregistré une augmentation de 0.7% en 2015. Par contre les difficultés sont très marquées pour les différentes filières du Bâtiment et des Travaux Publics.

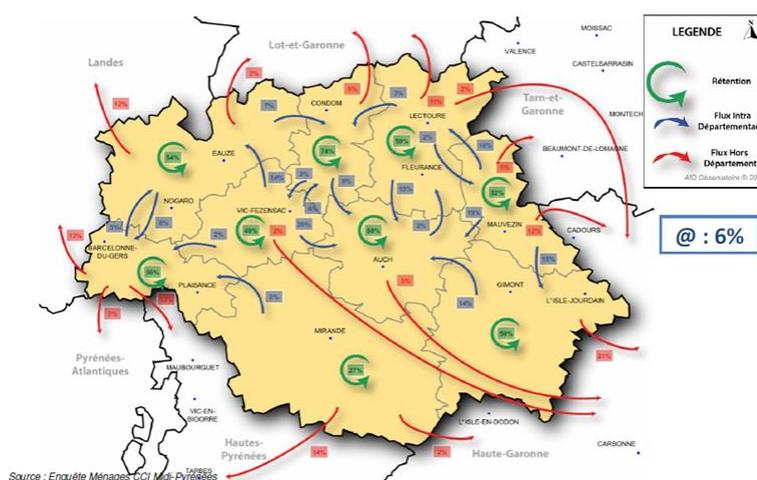


2.4 Dynamiques commerciales

Au niveau du département on observe que le taux d'évasion commerciale augmente dans tous les secteurs. Hormis le bassin d'Auch qui est le seul à avoir un taux de rétention supérieur à 75%.

Les flux d'achats sont principalement orientés hors département sous l'influence et l'attraction des bassins :

- de Tarbes pour le sud du département,
- et surtout de Toulouse pour toute sa partie Est



2.5 Structure du territoire

2.5.1 Les pôles de service

Le Gers se caractérise par un accès limité aux pôles de services et d'équipements, ainsi :

- Seulement 11% des communes constituent des pôles de services et d'équipements (27% en LRMP)
- Un quart de la population vit dans des pôles de proximité ou intermédiaire.

Auch constitue de loin le plus grand pôle urbain du département avec un pôle de commerce et d'équipements doté d'une zone de chalandise qui représente 100 000 habitants.

Plus récemment l'agglomération accueille un pôle d'enseignement supérieur avec de petites unités de recherches.

Néanmoins du fait de la densité des services offerts le pôle Toulousain exerce une attraction forte sur toute la partie Est, avec notamment un pôle universitaire très dynamique qui attire beaucoup de jeunes en formation.

2.5.2 Les infrastructures de communication

La RN124 et la RN21 constituent deux axes structurants principaux pour le Gers.

-
- La RN124 représente l'infrastructure porteuse du développement économique, notamment dans la partie Est du Gers avec un territoire dynamique en termes d'installation d'entreprises et d'urbanisation.

C'est également l'axe majeur des déplacements entre Auch et Toulouse, en lien avec le développement de la deuxième couronne Toulousaine qui s'étend jusqu'au Gers.

Il s'agit également d'un axe de transit pour des circulations lointaines (liaison entre la Haute-Garonne et les Landes) qui constitue un axe support de l'activité aéronautique, agricole et agroalimentaire.

C'est un axe d'urbanisation en progression en raison d'une hausse continue de l'offre de logement (lotissement en particulier) et d'un foncier attractif.

- La RN21 est le principal axe structurant nord-sud reliant Limoges à Tarbes, elle assure la desserte des Pyrénées et permet de relier des zones d'activités et des bassins en situation de stagnation économique.
- Des bassins importants (Condom, Eauze) demeurent à l'écart de ces deux axes structurants.

Le potentiel du mode ferroviaire n'est pas valorisé dans le Gers, notamment pour les déplacements en croissance constante entre Auch et Toulouse.

Au global, le Gers est confronté à un déficit d'accessibilité (route & fer) qui limite son attractivité, la valorisation de ses potentiels et leur diffusion dans l'ensemble du département.

2.6 L'activité économique

2.6.1 *Les secteurs d'activités clefs*

L'activité économique du département peut être décomposée en 4 grands secteurs principaux :

- L'agroalimentaire qui constitue un élément clef avec 12% des emplois (3.7% en LRMP), au sein d'une diversité de filières : transformation de produits types volailles, fruits, vins, armagnac, pâtisserie, etc. et une place croissante de l'agriculture biologique (première place nationale en grandes cultures)
- L'aéronautique est également un secteur bien représenté avec une trentaine d'entreprises le long de la RN124. Le secteur emploie 1 600 personnes et est le principal moteur de création d'emploi.
- Le commerce et le tertiaire non marchand représentent 55% des emplois, mais connaissent une situation de repli, malgré leur croissance à l'Est du département liée à l'évolution démographique.
- Le tourisme dont le potentiel reste encore à développer, le département enregistrant une faible densité de lits marchands et de nuitées par habitants, malgré l'identité Gers Gascogne et la présence d'établissements thermaux (Barbotan-les-Thermes, Castéra-Verduzan, et Lectoure).

2.6.2 Les infrastructures d'accueil économiques

Le Gers bénéficie de trois zones d'activité reconnues « Zone d'Intérêt Régional » du fait de la qualité de leurs équipements et de leur aménagement :

- le Nogaropôle (Nogaro),
- la zone d'activité du Mouliot (Auch),
- la zone d'activité de Pont-Peyrin (L'Isle Jourdain).

En dehors de ces trois zones, le dynamisme et la diversité de ses activités font de Fleurance une zone industrielle à part entière, associée aux autres équipements économiques de la Lomagne-Gersoise.

Il convient de noter le développement et le dynamisme de la zone de Lafourcade à Gimont qui se positionne pleinement sur l'axe Auch-Toulouse.

Le Gers accueille dans son réseau de zones d'activités des entreprises de dimension nationale et internationale (DANONE, LATECOERE, ANDROS), mais aussi des PME en forte croissance (BC BIO, LABOALTHO, AIR SUPPORT, NATAÏS, PARERA INGENIERIE, COUSSO, ALISAERO, JCB AERO-AMAC...)

Globalement, si des disponibilités relativement importantes existent dans bien des zones d'activités, des situations de tensions peuvent se faire sentir dans la partie Est du Gers, soumise à l'influence toulousaine.

Mais plus grave certaines localisations ont pu concourir à l'affaiblissement du tissu commercial de certains centre-bourgs. (projet Val Tolosa,...) Dans une optique de revitalisation, une réflexion globale serait à mener sur la localisation des activités afin de créer un équilibre entre le tissu urbanisé et les zones extérieures.

Quelques éléments clefs en guise de synthèse :

- Une filière essentielle pour le Gers, l'agro-alimentaire (au sens large, incluant la viticulture) avec comme enjeu le maintien/développement d'une production agricole de qualité et notamment le développement de la filière biologique.
- Des entreprises diversifiées, de la PMI aux TPE, mais sans toujours pouvoir constituer de véritables filières. Des projets qui relèvent de la pluriactivité, avec des besoins d'innovation et de transfert de technologie/compétences d'où une problématique de décloisonnement des interventions.
- Des difficultés de connexion aux grandes infrastructures (transport : route et fer) mais avec des améliorations (numérique) pas encore assez valorisées.
- Des bassins de population et d'emploi peu denses (sauf pour certains pôles) avec des difficultés à assumer les compétences de développement local d'où un besoin d'ingénierie territoriale pour valoriser les atouts du département et lever les freins à son développement.
- Un risque majeur en termes de maintien de l'armature urbaine et du tissu d'entreprises pour les parties les plus rurales du Gers

Synthèse Socio Economique du Gers

Atouts :

- Localisation géographique : proximité de bassins dynamiques,
- Retour à la croissance des indicateurs de population depuis 2000 (...mais forte disparité Est-reste du département)
- Agriculture diversifiée, socle de l'économie locale, avec des activités IAA dynamiques et une montée en puissance de la filière bio (première place nationale)
- Nombreuses PMI performantes sur des marchés de niche
- Potentiel touristique

Faiblesses :

- le Gers subit un effet centripète en étant naturellement attiré par les territoires limitrophes (L'Isle Jourdain /Toulouse, Fleurance-Lectoure-Condom/Agen, Nogaro-Eauze-Condom-Mont de Marsan, Mirande/Tarbes, Nogaro-Riscle/Pau)
- Territoire peu dense et population vieillissante,
- Activités traditionnelles en difficulté, notamment l'agriculture avec une faible valorisation des productions
- Niveaux de revenus moins élevés,
- Niveaux de formation et des emplois moins qualifiés, avec une fuite des jeunes actifs,
- Services concentrés dans les villes, peu ou pas de services de haut niveau (pôle universitaire).
- Des infrastructures de transport inadaptées aux enjeux de développement du territoire

Opportunités :

- Contexte de dynamisme économique dans le Grand Sud-Ouest,
- Couverture haut-débit et attractivité du territoire auprès des nouveaux actifs indépendants (programme Soho-Solo)
- Développement de la filière bio et notamment des activités de transformation
- Saturation de l'agglomération toulousaine / attractivité du territoire pour les actifs en quête de qualité de vie
- Image du Gers (qualité de vie, développement durable, ...)
- Plus de la moitié des communes classées en ZRR
- Solde migratoire positif,
- Tirer parti de l'accueil d'activités médico-sociales et d'une population plus âgée (services et produits adaptés)

Menaces :

- Rupture sociale et économique entre :
 - la partie est du département (dans la zone d'emploi de Toulouse) et le reste du territoire;
 - la partie ouest (dans la zone d'emploi de Mont de Marsan) attirée par l'Aquitaine/A 65 et le reste du Gers. Cette tendance est appelée à s'accroître si le prolongement au-delà d'Auch de la mise à 2x2 voies de la RN 124 n'est pas réalisé
- Vieillesse de la population et des chefs d'entreprises
- Evolution des activités agricoles et de l'élevage (PAC) notamment dans le Sud du Gers (élevage)
- Etalement urbain non maîtrisé : mitage et difficulté de desserte.

3 LES PROPOSITIONS DU GERS

Les propositions du Gers en vue de l'élaboration du SRDEII visent à prendre en compte les besoins tels qu'ils s'expriment pour l'ensemble du département, mais en tenant compte des particularités de ses différents territoires.

Pour cela, l'analyse a permis d'identifier 3 profils-types :

- **Les territoires bénéficiant d'une dynamique plus marquée**, population-emploi, et disposant du potentiel d'infrastructures de communication partiellement à niveau.

Situés dans l'axe d'influence de la métropole toulousaine, ils sont confrontés à une problématique d'accueil et d'accompagnement d'une dynamique exogène qu'ils ont du mal à suivre en termes d'équipement. C'est le cas de l'Est gersois.

- **Les territoires disposant d'une dynamique propre et constituant des pôles actifs d'animation**. Ce sont des bassins de population et d'emploi plus denses avec un solde migratoire positif.

C'est le cas, par exemple, du bassin d'Auch et du Nord Gersois (Lomagne Gersoise et Ténarèze).

Disposant parfois d'une moindre connexion aux infrastructures de transport (Lomagne Gersoise et Ténarèze), ces territoires sont confrontés à une problématique duale de développement exogène et endogène

Ces bassins se sont déjà dotés de moyens d'appui et d'animation économiques propres (ou bien auraient les capacités à le faire).

- **Les territoires peu denses en termes d'emploi et de population, présentant un caractère rural marqué, une hyper ruralité**.

C'est le cas de l'Ouest et du Sud Gersois.

Ces bassins sont marqués par la forte diminution de leur population et un vieillissement marqué des porteurs d'activités.

Confrontés à la raréfaction des projets de développement endogènes et à un fort besoin de renouvellement de leur tissu économique existant ce sont les territoires qui ont le plus besoin d'accompagnement en termes de développement.

Trois grands axes de propositions sont formulés par le département du Gers, afin de prendre en compte ces différentes situations :

- 1 – Maintien et renforcement de dispositifs existants, notamment dans les domaines à fort enjeu pour le Gers.**
- 2 – Adaptation des dispositifs aux spécificités rurales et à la situation du département.**
- 3 – Mise en place d'un outil d'appui et d'accompagnement adapté.**

1 – Maintien et renforcement de dispositifs existants, notamment dans les domaines à fort enjeu pour le Gers.

Trois grands types de dispositifs des interventions régionales répondent aux besoins de développement économique et social du département.

Il convient de les maintenir et de les renforcer, ayant fait preuve de leur efficacité et de leur cohérence avec les enjeux pour l'avenir du département.

- **Développement des entreprises et des filières :**

- **Soutien aux investissements :** Le dispositif contrat d'appui a démontré son efficacité et doit être maintenu mais avec des évolutions (cf fiche 2)

- **Soutiens aux filières spécifiques** telles que celles de l'aéronautique, de l'éco-construction, du bois sont à maintenir.

Parmi les filières qui ont fait l'objet d'attention de la part de la Région, **les IAA ou la phytothérapie constituent un enjeu particulièrement sensible pour le Gers**, dans la mesure où elles permettent une valorisation des productions agricoles, valorisation aujourd'hui insuffisante.

Dans ce contexte les incitations à l'insertion dans les filières d'excellence (labels, produits bio, clusters, etc.) sont à poursuivre de manière concomitante.

- **Soutien à l'innovation :** Le RDTi et en particulier les dispositifs chèques innovation et numériques ont démontré leur efficacité et doivent être maintenus

- **Formation et développement des compétences** (schéma spécifique) : Des dispositifs, tels que le FRIE ou ARDAN ont démontré leur efficacité et doivent être maintenus

- **Soutien à la création et à la transmission d'entreprise :** il s'agit là d'un élément essentiel pour l'avenir du tissu économique du Gers.

En effet, du fait d'un vieillissement important de sa population et des porteurs d'activités, la question du devenir de nombreuses entreprises, notamment artisanales, se pose du fait de l'âge de leurs dirigeants et de l'absence de repreneurs. Des dispositifs existent (pépinières, plate-forme d'initiative locale, Transentreprise...) mais ne répondent que partiellement aux enjeux notamment pour la transmission.

- **Soutien au développement territorial et au renforcement de l'attractivité des territoires**

- **Aides aux infrastructures économiques** (ZA, ateliers-relais, pépinières, reconversion de friches industrielles, etc.)

Les appuis en direction de l'immobilier d'entreprise sont essentiels pour des intercommunalités du département dont les ressources sont limitées et qui vont désormais devoir exercer pleinement cette compétence.

L'expérience des Agroparc (hôtels d'entreprises agroalimentaires agréés CE), qui a fait la preuve de son efficacité, est à soutenir et à étendre (plusieurs projets envisagés par des EPCI)

- **Soutien au petit commerce et à l'artisanat** : Il s'agit là d'un enjeu majeur pour le Gers, ces activités constituant un des éléments essentiels au maintien de l'attractivité résidentielle et touristique des bourgs et villages du département, notamment les plus ruraux.
- **Soutien au secteur touristique** (Schéma spécifique)

Dans un contexte de pluriactivités favorisant non seulement le maintien des activités agricoles mais également l'arrivée de nouveaux actifs, l'agro-tourisme, l'oenotourisme et le tourisme durable (ex du Laboratoire d'Initiatives Rurales de la Lomagne Gersoise) constituent un des facteurs de revitalisation des espaces ruraux du Gers.

En outre, les appuis spécifiques au thermalisme, un des axes forts de la Région, sont à maintenir pour les établissements gersois en vue de leur diversification au-delà des cures à vocation thérapeutique.

- **Soutien à la recherche, au transfert de technologies et au recrutement de compétences.**

Les CRITT jouent un rôle essentiel pour la montée en compétences, l'accès à l'innovation et l'amélioration de la compétitivité des PME-TPE. C'est notamment le cas du CRITT-CTCPA d'Auch pour la filière agroalimentaire régionale. Le soutien à ce type de structures doit être maintenu et amplifié.

Des petites unités de recherche sont localisées dans le Gers, il convient d'envisager des actions permettant un meilleur lien avec les entreprises notamment celles relevant des filières agro-alimentaires.

Les partenariats existants avec les clusters, les pôles de compétitivité doivent être pérennisés.

2 – Adaptation des dispositifs aux spécificités rurales et à la situation du département.

Les territoires dits « *hyper ruraux* », ont besoin d'appuis spécifiques. Les projets y sont plus rares et de petite dimension, les intercommunalités y disposent également de moins de ressources. Or on ne peut se permettre de laisser perdre les rares opportunités de développement d'autant que leur effet de levier sur l'économie locale y est plus important qu'ailleurs.

Dans ce contexte, pour lequel des indicateurs sont à définir (*hyper ruralité*), des dispositions spécifiques sont à adopter afin :

- d'assurer la pérennité des activités existantes
- de mieux accompagner les créations,
- de favoriser l'attractivité du cadre de vie des populations.

- **Contrats d'appui :**

Il s'agit d'un dispositif efficace mais dont les modalités d'éligibilité ne sont pas adaptées à ces espaces les plus ruraux, notamment ceux situés en ZRR

Trois mesures clefs :

- **Abaissement des seuils d'intervention** actuels en élargissant l'assiette éligible pour les contrats d'appui TPE-PME aux projets compris entre 20 à 100 000€. Les « petits projets » sont majoritaires dans ces territoires où ils constituent des opportunités à fort effet de levier sur l'économie locale. Abaissement du CA mini de 750 K€ à 300 K€ pour les contrats d'appui export.
- **Simplification des procédures** avec la mise en place de dossiers d'instruction adaptés. Les responsables d'entreprises ne disposant pas des moyens nécessaires à l'établissement des procédures actuelles et se décourageant rapidement.
- **Augmentation des taux d'intervention**, afin d'inciter à la réalisation de projets dont les montants sont relativement plus faibles et/ou situés en zone rurale (dans le respect de la réglementation européenne)

- **Immobilier et infrastructures d'accueil économique :**

En complément des dispositifs existants (ateliers relais, réserves foncières), il convient d'adapter les aides aux intercommunalités pour l'accueil des micro-projets, des travailleurs indépendants, des artisans ou encore l'extension des entreprises existantes (TPE et PME) qui constituent l'essentiel des projets de développement actuels au sein de ces territoires.

Trois mesures nécessaires :

- **Bonification des aides** accordées aux collectivités situées en ZRR ,
- **Mise en place d'enveloppes réservées**, l'expérience montrant que lorsque ces territoires présentent des projets, les fonds disponibles ont souvent été mobilisés efficacement (exemple réussi du dispositif PER: Pôle d'Excellence Rurale)

-
- **Extension des dispositifs aux filiales locales des groupes nationaux**, en effet ces établissements, le plus souvent gérés comme des PME indépendantes, constituent un atout majeur pour les bassins les moins denses du Gers.
 - En tout état de cause, il conviendrait de **préciser au plus vite les modalités d'accompagnement des EPCI par la Région** (contractualisation, convention, autres dispositifs...)
- **Soutien à l'innovation** : Elargissement de l'éligibilité des chèques numériques aux activités touristiques et au e-commerce.
 - **Soutien au commerce et à l'artisanat** :

Dans un contexte de diminution démographique et de vieillissement des populations, il convient de revitaliser l'armature urbaine et les pôles de services du département.

L'objectif est de renouveler le cadre d'activité des commerces et artisans en stimulant l'économie résidentielle qui constitue leur terreau essentiel.

Pour favoriser l'installation de nouvelles populations dans les territoires cibles que sont les chefs-lieux des cantons du Gers hyper-rural, il convient d'accentuer les interventions dans leur bourg centre :

Création d'un abondement par la Région, en complément du FISAC – Etat, constituant ainsi un FISAC régional.
 - **Soutien au secteur touristique**

L'offre d'hébergement en milieu rural est souvent faible et souffre d'un vieillissement de ses infrastructures. La majorité des projets consiste en la rénovation d'une bâtisse pour créer quelques chambres (ce qui correspond bien aux attentes des touristes de la destination campagne en recherche de calme et d'authenticité), ou l'extension d'un camping.

Actuellement le montant minimum d'investissement pour la création ou la modernisation d'un hébergement touristique est fixé à 250 000 €. Ce seuil élevé limite le nombre de projets éligibles.

Il convient donc de revoir les seuils d'investissements éligibles à la baisse pour mieux adapter ce dispositif aux projets des espaces ruraux.

3 – Mise en place d'un outil d'appui et d'accompagnement adapté

Le maintien et le renforcement des dispositifs existants, ainsi que leur adaptation aux spécificités des territoires du Gers constituent des éléments indispensables à l'avenir de ce département.

Toutefois, l'expérience montre qu'il convient également de se doter d'outils, d'accompagnement, de suivi et d'animation au service du développement économique du territoire

Ces moyens sont d'autant plus nécessaires que :

- Pour les territoires les plus ruraux, les projets sont « rares » et il ne faut rater pas ces opportunités d'autant que leur effet de levier sur l'économie locale y est plus important qu'ailleurs.
- Les compétences relatives aux interventions économiques sont modifiées. Elles sont aujourd'hui recentrées sur 2 niveaux d'actions renforcés, la Région et les intercommunalités.

Les caractéristiques à prendre en compte pour la mise en place d'un tel outil pourraient se décliner de la manière suivante :

1. Une nature d'intervention adaptée aux profils des territoires :

Les évolutions des compétences dans le domaine des actions économiques renforcent le rôle des intercommunalités au côté de celui de la Région.

Certaines d'entre elles ont déjà pu se doter de moyens propres d'animation économique (ou sont en mesure de le faire) par le fait qu'elles disposent de ressources suffisantes et d'un tissu économique significatif.

Par contre la plupart d'entre elles n'ont pas de moyens suffisants d'intervention du fait de la faible densité de leur bassin d'emploi et des moyens qui en résultent.

Il existe aujourd'hui un organisme de développement économique Gers Développement qui pourrait voir ses fonctions évoluer et être précisées :

- Fonction de soutien complémentaire pour les bassins disposant de moyens d'appui propres et exerçant pleinement leur compétence économique,
- Outil de mutualisation des moyens pour les intercommunalités avec un bassin d'emploi peu dense et souhaitant déléguer l'ingénierie de leur compétence économique.

Toutefois, les missions à remplir dépasseraient le cadre actuel de ses interventions surtout orientées en direction des entreprises. Il conviendrait alors d'en élargir les domaines de compétences.

2. Des moyens supplémentaires pour de nouvelles expertises

Outre les missions actuelles en direction des entreprises, il conviendra de doter cet outil de développement de compétences nouvelles dans les domaines suivants :

- **Expertise d'ingénierie territoriale :**

Une capacité à mobiliser les dispositifs et à décloisonner les interventions au bénéfice des projets multiformes (ex : exploitant agricole/artisan + tourisme et/ou transformation), essentielle pour un territoire tel que le Gers. Ce qui s'accompagne d'une capacité d'animation d'un travail inter-consulaire (Agriculture, Métiers & Artisanat, Industrie & Commerce).

Une capacité d'accompagnement étendue des intercommunalités le souhaitant (animation d'un réseau d'entreprises, prise en compte des secteurs non marchands, associatifs ou médico-sociaux, etc.).

Une capacité à faciliter les processus d'innovation (liens à établir avec l'université, les équipes de recherche et de transfert de technologie, etc.).

Une capacité à assurer le relai territorial des dispositifs régionaux/nationaux et à favoriser les coopérations interrégionales et interdépartementales. En effet certaines intercommunalités se sont déjà engagées dans des actions de partenariat qu'il conviendra de poursuivre de développer, c'est notamment le cas avec les Landes, le Lot et Garonne, les Hautes-Pyrénées ou le Tarn et Garonne.

- **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) :** Une aptitude à accompagner les intercommunalités qui le souhaitent dans leurs relations avec les opérateurs et aménageurs dans le domaine du foncier et de l'immobilier d'entreprise.

- **Actions de promotion et de communication** pour les territoires qui le souhaitent ou au niveau départemental, ceci afin de favoriser l'installation de nouvelles activités ainsi que la reprise d'activités existantes.

L'objectif est ici de favoriser l'installation de nouvelles populations dans le Gers et notamment dans ses territoires les plus ruraux, en compensation du repli démographique enregistré pour certains d'entre eux. (exemple du programme Soho-Solo)

• **Une gouvernance et une organisation à faire évoluer :**

Gers Développement qui dispose déjà d'une expérience réussie en direction des entreprises pourrait, moyennant le renforcement de ses compétences et de missions constituer cet outil d'animation et d'accompagnement économique.

Toutefois, il conviendra d'en faire évoluer la gouvernance telle qu'elle avait été établie à son origine. Pour cela il sera nécessaire de faire évoluer son organisation de manière à :

- S'adapter à l'évolution des compétences des collectivités territoriales et à leur demande,
- Etre en mesure d'intégrer les différentes collectivités dans la gestion de cet outil, au bénéfice de chacune d'entre elles et de toutes ensemble,
- Exercer de manière efficiente ses nouvelles fonctions.

Dans le nouveau contexte des compétences économiques, avec notamment le projet de création de « Maisons régionales », ce nouvel outil au service du développement économique du Gers pourrait également constituer un outil d'animation de celles-ci. Pour le Gers, une implantation à l'ouest du département paraît judicieuse car elle permettrait de mailler le territoire le plus éloigné des deux métropoles régionales et de compenser l'attractivité de la Région Aquitaine.

Dans ce cas les formes de partenariat et de gouvernance seraient également à adapter en discussion avec l'institution régionale.

Une politique de développement économique se construit sur la base de dispositifs spécifiques de soutien au tissu économique et à l'attractivité des territoires.

Elle est également tributaire d'autres domaines qui en favorisent l'efficacité.

Parmi ceux-ci on citera notamment pour le cas du Gers :

- **Les infrastructures**

Une bonne accessibilité du territoire pour les différentes entreprises et les activités touristiques nécessite une bonne connexion aux infrastructures majeures que sont la route, le fer et le numérique.

Or en ce domaine, si la situation s'améliore partiellement, il reste encore beaucoup à faire, notamment pour les liaisons avec la métropole toulousaine (ligne ferroviaire Auch-Toulouse) et l'irrigation du territoire (RN 21 et 124, ligne ferroviaire Agen-Auch dédiée au fret) y compris en terme de transport collectif (aires de covoiturage, réseau de transport collectif départemental...)

Pour le numérique, après l'achèvement du déploiement des réseaux très haut débit, l'accent devra être mis sur les usages et les aides que doit apporter la région pour leur développement: télétravail, soho solo, e-santé, fab_lab, enseignement, e-tourisme.

- **Accompagnement spécifique lié aux évolutions des compétences des collectivités.**

Deux cas particuliers sont à envisager avec l'institution régionale :

- Le fait que les intercommunalités n'ont pas les capacités à se substituer aux interventions antérieures du Conseil Départemental notamment pour le portage de zones d'activités importantes (exemple: SYMA du Nogaropole)
- Le besoin d'un soutien pour la gestion de l'aérodrome d'Auch. D'autre part, il constitue un petit pôle d'accueil d'entreprises spécialisées dans le domaine aéronautique.

- **Dispositifs de formation adaptés au caractère rural du territoire.**

Outre le maintien des dispositifs existants relatifs à la formation (SRESR-CPRDF), il pourrait être envisagé l'extension des moyens de la formation-développement au bénéfice des territoires les plus ruraux du Gers.

- Conforter le pôle universitaire d'Auch-Gers avec l'ouverture de nouvelles sections d'enseignement supérieur (SRESRI - contrats de sites universitaires) et le maintien des moyens alloués à la recherche.
- Ouverture de nouveaux stages de formation continue (CPRDFOP)

- **L'évolution de la Politique Agricole Commune.**

Sans que cette question relève directement du domaine des compétences régionales, il s'agit toutefois d'un élément qui conditionne une partie très significative le devenir du tissu économique et social du Gers.

Les impacts éventuels de la politique communautaire en ce domaine et les mesures compensatoire seraient à envisager conjointement avec les acteurs socio-économiques du département.